

**Programme d'enseignement à distance  
IIL-Online**

**Conditions  
générales  
& Règlement  
tarifaire**

L'Institut International de Lancy est un établissement scolaire qui accueille des élèves de niveau primaire et secondaire. Outre l'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire et la préparation aux diplômes officiels, les équipes pédagogiques s'efforcent de véhiculer des valeurs et de les former à être responsables et autonomes.

L'Institut International de Lancy et les responsables légaux, et également l'élève si celui-ci est majeur, sont liés par un contrat d'écolage à durée déterminée puisqu'il est conclu pour une année scolaire. Le contrat d'écolage est conclu lors de l'acceptation écrite par l'Institut d'une demande d'inscription au programme IIL-Online.

## 1. Admission

Il n'existe aucun droit à l'inscription. La Direction peut la refuser sans indication de motif.

Les responsables légaux complètent un dossier d'admission qui est étudié avec la plus grande attention par la Direction.

En cas d'acceptation du dossier, le versement, sous deux semaines, de frais d'inscription d'un montant de 500.– CHF rend définitive l'inscription de l'élève. Si l'inscription est annulée ou si l'élève ne se présente pas le jour de la rentrée, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

En signant le formulaire d'inscription au programme IIL-Online, les responsables légaux approuvent sans réserve les conditions d'admission, le règlement en vigueur et les présentes conditions générales.

## 2. Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire pour l'année est celui en vigueur à l'Institut International de Lancy et publié sur le site web : <https://www.iil.ch/calendrier/>.

L'élève est tenu de respecter ce calendrier ainsi que l'emploi du temps qui lui est attribué.

## 3. Facturation

L'élève est inscrit pour l'année scolaire entière (de fin août à fin juin).

Les frais de scolarité annuels sont payables, à l'avance, par semestre selon la division suivante :

- premier semestre : fin janvier
- second semestre : fin juin

Les factures sont envoyées par courrier électronique uniquement. Les responsables légaux s'engagent à régler les frais de scolarité, par virement bancaire, sous dix jours à réception de la facture. En cas de retard ou absence de règlement, la direction se réserve le droit de prendre des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève du programme à distance.

En cas d'absence prolongée, aucune réduction des frais de scolarité n'est accordée. En cas de départ anticipé ou de renvoi pendant l'année scolaire, les frais de scolarité du semestre interrompu sont dus en totalité sauf dérogation exceptionnelle accordée par la direction.

En cas d'arrivée en cours d'année, les responsables légaux doivent en plus des frais d'admission, s'acquitter des frais de scolarité du semestre en cours sauf dérogation exceptionnelle accordée par la direction.

Les frais de scolarité dépendent du nombre de cours proposés et du nombre d'élèves dans le cours. Ils sont communiqués à la famille lorsque ces informations sont clarifiées.

Les frais de scolarité comprennent :

- le temps d'enseignement en ligne et le suivi individualisé des élèves par les enseignants
- l'accès aux licences des applications et aux ressources numériques
- l'assistance informatique et la formation aux applications
- deux journées de cohésion et prise de contact en présentiel à l'Institut ou en distanciel en début d'année scolaire\*
- deux journées de cohésion et bilan annuel en présentiel à l'Institut ou en distanciel à la fin de l'année scolaire\*

*\* Les frais de transport et d'hébergement pour se rendre à l'Institut ne sont pas inclus et restent à la charge des responsables légaux.*

Néanmoins, les dépenses suivantes ne sont pas comprises dans les frais de scolarité et sont donc à payer en sus :

- frais d'inscription : 500.- CHF non remboursables
- matériel pédagogique et support technique : forfait communiqué au moment de l'inscription (dépendant du niveau choisi par l'élève)
- frais d'envoi du matériel si l'élève ne peut se rendre physiquement à l'Institut

#### 4. **Matériel pédagogique**

Le matériel utilisé comme support à l'enseignement en ligne est un iPad préparé par l'Institut, et mis à disposition de l'élève. Afin de couvrir une éventuelle absence de restitution du matériel, une caution de 500.- CHF est facturée aux responsables légaux et remboursée en fin de scolarité à IIL-Online. L'accès aux applications numériques n'est valable que pour la durée de l'adhésion au programme IIL-Online.

Si l'élève ne peut pas rejoindre l'Institut en amont de l'année scolaire, l'équipe des formateurs IIL-Online assure, à distance, la prise en main du matériel et la formation aux applications.

En cas de casse, perte ou vol de l'iPad, les responsables légaux doivent s'acquitter d'une facture correspondant au nouveau matériel et aux frais de transport. A la réception du paiement, l'Institut envoie le matériel. Dans l'intervalle de réception du nouveau matériel, une solution intermédiaire est discutée entre les responsables légaux et la Direction.

## 5. **Droits et obligations de l'élève et des responsables légaux**

Le contrat d'écolage conclu entre l'Institut International de Lancy et les responsables légaux implique des droits et obligations de chacune des parties.

Un élève admis dans le programme a sa place réservée aussi longtemps qu'il observe le règlement intérieur et que les émoluments prévus sont versés.

L'élève s'engage à respecter le règlement intérieur du programme IIL-Online. Le non-respect de ce règlement peut amener à des sanctions qui ne peuvent être remises en question par les responsables légaux. La direction se réserve le droit d'exclure en tout temps un élève du programme dont le comportement ou le travail ne donne pas satisfaction.

Une attitude positive et constructive entre les responsables légaux et l'équipe pédagogique est l'un des éléments essentiels pour atteindre les objectifs éducatifs. Ainsi, la Direction se réserve le droit, à son entière et seule discrétion, d'exclure du programme à tout moment un élève dont les responsables légaux ont une attitude négative envers IIL-Online, son personnel et/ou les autres élèves inscrits dans le programme. Est notamment constitutif de motif d'exclusion du programme les responsables légaux qui remettent en cause les décisions de la direction s'agissant notamment de l'application du règlement en vigueur, de mesures disciplinaires ou de décisions pédagogiques.

## 6. **Confidentialité**

Tous les équipements, les documents et les supports mis à disposition demeurent en tout temps la propriété d'IIL-Online et ne doivent pas être diffusés, partagés ou vendus.

La confidentialité et la protection des données sont primordiales pour IIL-Online.

L'Institut International de Lancy publie ci-joint sa politique générale de confidentialité et de protection des données. Cette politique générale de confidentialité et de protection des données fait partie intégrante des présentes conditions générales et couvre l'intégralité des activités de l'Institut International de Lancy pour l'ensemble de son personnel. Les élèves, leurs représentants légaux, ainsi que toutes autres personnes concernées, en acceptant les présentes conditions générales, acceptent simultanément sans réserve la politique générale de confidentialité et de protection des données de l'Institut International de Lancy.

Des conditions d'utilisation spécifiques s'appliquent en outre à la consultation et à l'utilisation du site Internet d'IIL-Online et sont accessibles via le lien suivant : <https://online.iil.ch/fr/politique-de-confidentialite/>. Les conditions d'utilisation du site Internet s'inscrivent néanmoins pleinement dans le cadre général fixé par la politique générale de confidentialité et de protection des données de l'Institut International de Lancy.

La politique générale de confidentialité et de protection des données de l'Institut International de Lancy s'aligne sur la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et sur le Règlement de l'Union européenne sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018 dont il applique les principes cardinaux. Elle décrit notamment la manière dont sont traitées les données et les droits des usagers concernés.

## **7. Dispositions finales**

Les présents tarifs et conditions sont applicables pour l'année scolaire indiquée en première page. La Direction se réserve le droit de les modifier d'année en année.

Ces conditions ont été rédigées en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions, le texte en français sert de référence et fait foi.

Tout litige relatif auxdites conditions ou à la scolarité de l'élève dans le programme IIL-Online est exclusivement soumis au droit suisse et à la compétence des tribunaux ordinaires genevois, sous réserve d'un éventuel recours au Tribunal fédéral.

Septembre 2023